



FEILLENS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 juillet 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 7 juillet 2022 à 20 heures, au lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire, sous la présidence de M. Guy BILLOUDET, Maire.

Étaient présents :

Mmes et MM. Guy BILLOUDET, Laurence BOYER, Martine CARILLIER, Bertrand CHAMBARD, Nathalie CHANUT, Jean-Pierre CONDEMINÉ, Michel DE CROMBRUGGHE, Gilles DUMAS, Christian FAVRE, Jean-Yves GONOD, Francis GOYON, Elvire JOLY, Françoise MENDES, Guy MONTERRAT, Catherine RENOUD-LYAT, Denis VAISSAUD

Étaient excusés :

Mmes et MM. René BORNAREL, Arnaud DELALANDE (a donné pouvoir à Francis GOYON), Justine DESNOYER (a donné pouvoir à Bertrand CHAMBARD), Raphaëlle DUBY (a donné pouvoir à Gilles DUMAS), Sarah GONOD (a donné pouvoir à Nathalie CHANUT), Victoria POLI (a donné pouvoir à Catherine RENOUD-LYAT), Odile VERNE (a donné pouvoir à Guy MONTERRAT)

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

*
* *

1 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Nathalie CHANUT

-0-

Monsieur le Maire communique l'état civil de la commune depuis la séance du 2 juin 2022 :
2 décès, 2 naissances, 1 mariage.

-0-

2 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix pour et une abstention (D. Vaissaud absent lors du précédent conseil) approuve le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 2 juin 2022.

3 – COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

❖ URBANISME (Bertrand Chambard)

• commission le 30 juin 2022 : ont été étudiés 10 Déclarations Préalables, 4 Permis de construire dont 2 modificatifs, 1 Permis d'Aménager, 1 Permis de Démolir, 1 Certificat d'Urbanisme - prochaine réunion prévue le 28 juillet à 19h00

⇒ Gilles Dumas s'interroge sur les murs de soubassement : les textes en vigueur étant flous, le Maire a décidé de prendre un arrêté imposant de prévoir de tels murs, afin d'avoir un texte sur lequel peuvent s'appuyer les décisions d'urbanisme.

• le 18 juillet se tiendra le Conseil Syndical du Scot qui devrait approuver le rapport final

❖ ENVIRONNEMENT -DEVELOPPEMENT DURABLE - ASSAINISSEMENT (Elvire Joly)

• contrôle des points de rejet de l'entreprise Monterrat : refus de la nouvelle directrice, rendez-vous va être programmé pour échanger et trouver une solution

• réunion de la commission le 21 juin autour des questions d'environnement durable : CR à venir

• actions de prévention contre l'ambrosie d'une part et l'utilisation de lingettes d'autre part, via les divers outils de communication (panneau lumineux, site internet, Facebook). Concernant les lingettes, différentes opérations de communication ont déjà eu lieu, les élus s'interrogent donc sur la manière de procéder pour la population se sente concernée par ce problème (discours personnalisé, explications sur les coûts financiers..)

❖ CITOYENNETE – TRANQUILLITE PUBLIQUE (Jean-Pierre Condemine)

- collecte Ukraine : dernière collecte le 4 juin – peu de donateurs mais globalement très généreux – concernant la maison Josserand qui était mise à disposition d'une famille de réfugiés, Gilles Dumas regrette qu'elle soit louée à une famille de Feillens au moment où la préfecture sollicitait la commune pour accueillir des ukrainiens : Monsieur le Maire explique que la décision de reloger la famille de Feillens a été prise avant que la préfecture ne nous contacte, après plusieurs mois où cette maison est restée vide et sans aucun besoin exprimé ; il explique aussi que la famille est dans l'attente de la reconstruction de sa maison qui a brûlé, et que la maison ne sera occupée que pour 6 mois maximum : elle pourra donc à nouveau être mise à disposition de la Préfecture à l'issue.
- vidéoprotection : 2 entreprises ont répondu à l'appel d'offre (Bouygues et Eiffage) dont les propositions correspondent aux estimations faites par le bureau d'études – offres en cours d'analyse avant attribution du marché d'ici fin juillet
- élections : difficultés à trouver des assesseurs pour les élections législatives et notamment le deuxième tour – rappel sur le fait que la tenue des bureaux de vote est une obligation pour les élus – Monsieur le Maire souligne que la question sera encore plus d'actualité du fait qu'un troisième bureau de vote devra être créé ce qui augmentera le nombre d'assesseurs nécessaires
⇒ Gilles Dumas souligne le caractère exceptionnel des difficultés rencontrées, et l'investissement général des élus, ce que confirme Monsieur le Maire, qui souhaitait cependant rappeler les obligations et le contexte
- participation citoyenne : la fiche guide sera envoyée à l'ensemble des conseillers, avec le profil recherché et les quartiers à couvrir par les voisins vigilants – les noms des candidats seront soumis au Maire à qui reviendra la décision de les retenir ou non.

❖ JEUNESSE – VIE SCOLAIRE – AFFAIRES SOCIALES (Catherine Renoud-Lyat)

- les dictionnaires ont été remis aux CM2 des deux écoles, comme chaque fin d'année scolaire : Gilles Dumas s'étonne qu'il y ait eu si peu d'élus à la remise des dictionnaires de l'école publique, en comparaison de l'école Limerol, et il souhaiterait que la commission scolaire soit invitée – par ailleurs il s'interroge sur l'opportunité de remplacer les dictionnaires par des calculatrices (par exemple) : Monsieur le Maire maintient son souhait d'offrir des dictionnaires, expliquant que dans certaines familles c'est le seul livre qu'auront les élèves.
- départ de Madame Alban : la commune est dans l'attente de la nomination d'un nouveau directeur
- point sur l'équipe de surveillantes cantine pour la rentrée, et recrutement en cours d'une nouvelle ATSEM

❖ INFORMATION – COMMUNICATION - MULTIMEDIA (Christian Favre)

- actions de communication en cours sur les lingettes et l'ambroisie
- Réflexion sur l'organisation à la rentrée d'une cérémonie des nouveaux arrivants
- Réflexion en cours sur la refonte du site internet de la commune : probable groupe de travail à venir pour définir quel contenu, sous quelle forme, lien avec le site de la communauté de communes...
- Alimentation quotidienne du panneau lumineux

❖ BATIMENTS - VOIRIE (Guy Monterrat)

- Travaux de Point à Temps viennent d'être fait : suite à des interrogations que les réseaux sociaux du fait des projections de gravillons, il a été convenu de communiquer davantage sur ces opérations les prochaines fois
- barrières changées sur les terrains de boule
- travaux sur réseau d'eaux usées chemin du Pont ont débuté
- travaux à la station d'épuration : les barrières de protection du bassin, volée en avril, sont en cours de fabrication, les travaux sur le bassin à boues et l'armoire électrique à venir
- agrès au stade des Dîmes vont être installés dans l'été, avec libre accès pour la population
- distribution des cartes électroniques pour l'accès à la maison de quartier où les serrures ont été remplacées par des barillets électroniques : il est précisé que ces barillets n'ont pas vocation à vérifier le temps d'utilisation des salles par les associations, mais de sécuriser les accès à la Maison de Quartier
- bilan de l'opération cantine (construction du nouveau restaurant scolaire) : Monsieur le Maire précise que
- le montant total des travaux s'élève à 3 058 680 €
- le montant total des recettes s'élève à 2 020 118 €

Soit un coût réel pour la commune de 1 038 562 €, financé par l'emprunt souscrit par la commune à hauteur de 1 000 000 € et 38 562 € d'autofinancement. Le détail sera transmis par mail à l'ensemble des élus.

Gilles Dumas souligne, selon lui, le coût exorbitant des travaux publics, quel que soit l'investissement réalisé : Monsieur le Maire rappelle que c'est la logique de la réglementation des marchés publics. Il précise aussi que les subventions obtenues de l'Etat et de la Région l'ont été du fait que le restaurant scolaire accueille de nombreux enfants extérieurs à la commune (ceux inscrits au collège).

4 – DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Acquisition d'une concession de cimetière : O40 – M. TABOULOT pour 30 ans

5 – ACCORD DE PRINCIPE POUR L'EQUIPEMENT DE LA COMMUNE D'UN DISPOSITIF DE RECUEIL DES CARTES D'IDENTITE ET PASSEPORTS

Monsieur le Maire rappelle que depuis début 2017, les cartes d'identité et passeports se font par le biais d'une procédure dématérialisée, qui nécessite d'équiper les mairies de dispositifs de recueil de données sécurisées. 2157 communes sont ainsi équipées, dont 28 dans le Département de l'Ain.

Devant les délais de plus en plus longs pour obtenir un rendez-vous, la Préfecture recherche des communes volontaires pour être équipées, et ainsi multiplier les lieux de collecte. Monsieur le Maire propose donc que la commune de Feillens se porte candidate.

Il s'agit pour lui de répondre à la notion de proximité du service rendu, sur un bassin de 16 000 habitants au moins : actuellement les points d'accès les plus proches sont Pont-de-Vaux, Bourg-en Bresse, Montrevel (pour le Département de l'Ain), Mâcon et Charnay-lès-Mâcon (pour la Saône-et-Loire, points aujourd'hui surchargés). Par ailleurs, le recrutement récent d'une chargée d'accueil à mi-temps permet à la commune d'avoir la ressource en personnel, en montant cet emploi à 35 heures.

Il précise que l'Etat prend en charge l'installation du matériel et sa maintenance. Il assure également une participation forfaitaire aux petits aménagements (4000 €), une participation forfaitaire aux frais de fonctionnement (8580 €), et prend en charge la formation des agents municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord de principe pour équiper la commune d'un dispositif de recueil des cartes d'identité et passeports.

6 – MISE A DISPOSITION D'UN AGENT AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESSE ET SAONE

Monsieur le Maire explique que l'agent chargé de la mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal à la Communauté de Communes Bresse et Saône a fait l'objet d'une mutation, et que pour le moment son remplaçant n'a pas été trouvé.

Or la procédure de PLUi se trouve actuellement dans sa phase finale et il est impératif qu'une personne compétente puisse suivre la procédure. La commune de Feillens dispose d'une chargée d'urbanisme en capacité, et d'accord, pour assurer cette mission.

Monsieur le Maire propose donc de signer avec la CCCBS une convention de mise à disposition de la chargée d'urbanisme, rédacteur territorial, de Feillens, convention qui devra préciser les missions confiées, les conditions d'emploi de l'agent, et les modalités de remboursement des heures effectuées au profit de la CCBS. Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la mise à disposition de la chargée d'urbanisme de la commune au profit de la CCBS pour finaliser le PLUi.

7 – DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA REHABILITATION DE L'ANCIENNE CANTINE

Monsieur le Maire rappelle le projet de réhabilitation de l'ancienne cantine, pour en faire un pôle associatif et culturel au sein duquel pourrait, notamment, s'installer le centre de loisirs Fleurus. Ce projet est estimé à 643 498 € HT / 772 197.60 € TTC, dont 220 616 € HT / 264 739.20 € TTC relatifs à la rénovation énergétique du bâtiment. Le projet pourrait être subventionné :

- par le Conseil Départemental à hauteur de 119 000 € : 75 000 € pour les travaux d'investissement, et 44 000 € pour les travaux relatifs à la transition énergétique

- par la Région à hauteur de 50%

- par l'Etat dans le cadre de la DETR à hauteur de 75 000 €

Le conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à solliciter les différentes subventions.

Gilles Dumas demande si cette salle aura vocation à être mise à disposition aux particuliers : Monsieur le Maire répond qu'il ne souhaite pas faire concurrence aux deux salles privées présentes sur la commune.

8 – SOUSCRIPTION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Maire explique que la vente des commerces et du logement rue de l'Eglise, pour laquelle la commune attend une recette de 325 000 € déjà inscrite au BP 2021, a pris du retard du fait de démarches administratives complexes.

La trésorerie de la commune s'en trouve fortement affectée, et il est donc proposé de souscrire une ligne de trésorerie en attendant le versement effectif des fonds attendus.

Après prospection auprès de différents organismes bancaires, la meilleure proposition est celle de la Caisse d'Épargne qui se présente comme suit :

- Montant : 300 000 €
- Durée : 12 mois
- Taux d'intérêt : €STR + marge de 0.60%
- Tirage par crédit d'office sans montant minimum
- Remboursement par débit d'office sans montant minimum
- Paiement des intérêts chaque mois civil par débit d'office
- Frais de dossier : 0.30% du nominal, prélevés une seule fois
- Pas de commission de mouvement ni de commission de non-utilisation

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, la souscription de cette ligne de trésorerie dans ces conditions.

9 – ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE AE 413 (ROUTE DES MONTS)

Monsieur le Maire rappelle que la mairie veut se porter acquéreur d'une partie de la parcelle AE 413, située route des Monts, représentant une surface de 53 m². La commune souhaite l'acquérir afin de finaliser les travaux d'aménagement de la route des Monts. Il propose que la commune se porte acquéreur au prix de 40 € le m², soit un total de 2 120 €, ce que le Conseil Municipal valide à l'unanimité.

10 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE MOTO CLUB DE FEILLENS

Monsieur le Maire explique que le moto Club de Feillens fait régulièrement l'objet de plainte des riverains relatives au bruit des motos qui tournent sur le terrain. Après discussion avec les riverains d'une part, et les dirigeants du Moto Club d'autre part, ces derniers ont accepté d'équiper toutes les motos de leurs adhérents de réducteurs de bruit.

Ces réducteurs ont été achetés auprès de la Fédération Française de motocyclisme et sont homologués par cette dernière. L'achat de 80 réducteurs s'élève ainsi à 5 200 €. Monsieur le Maire propose de participer à hauteur de 50% de cette facture déjà acquittée, et d'accorder au Moto Club de Feillens une subvention exceptionnelle de 2 600 €. Le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité.

Francis Goyon souligne cependant que la commune s'est déjà engagée à payer l'étude d'impact pour le motocross, et qu'il s'agit donc de la deuxième subvention exceptionnelle accordée pour la pratique de ce sport.

11 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE LA FNACA

Comme il l'avait évoqué lors du précédent Conseil, Monsieur le Maire explique qu'il a été sollicité par la FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie) pour obtenir une participation de la Mairie à leur achat de drapeaux.

En effet, le remplacement des drapeaux utilisés lors des cérémonies officielles, s'est avéré nécessaire du fait de l'usure, et pour les remplacer par des drapeaux plus légers et donc plus faciles à porter.

La FNACA a procédé à un appel d'offre et a obtenu l'achat de 28 drapeaux neufs au prix de 990 €. Au regard des services rendus, de la portée symbolique de son action et de leur présence systématique aux cérémonies organisées sur la commune, Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle à la FNACA à hauteur de 990 €, ce qui est validé, à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

12 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- l'inauguration officielle de la nouvelle cantine, reportée plusieurs fois à cause notamment du Covid, aura lieu le 9 septembre, et une porte ouverte sera organisée le lendemain.
- circulation chemin des Verraies : le panneau d'interdiction aux 3,5 tonnes sera bien réinstallé (avec exception aux riverains et véhicules de service)
- le prochain conseil municipal devrait avoir lieu le 8 septembre

-0-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 22h10.

Fait en mairie de Feillens, le 8 juillet 2022

La Secrétaire de séance,



Nathalie CHANUT

Le Maire



Guy BILLOUDET

Vice-Président du Conseil Départemental aux routes et aux mobilités
Président de la Communauté de Communes Bresse et Saône